

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune déléguée de Nijon, sous la présidence de M. Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes KOMONS Marie-Laurence - JEANMAIRE Anne-Marie – BRIOT Coralie et MM. HASELVANDER Jonathan – BINSFELD Lionel – JEANDEMANGE Claude – RUIZ Albert - BADOINOT David – GUILLERMO Sébastien - MICHEL Raymond – POULAIN Philippe - BATONNET Flavien - GURY Patrick – ROSIER Romuald – FLORENTIN Jean-Luc.

Absents excusés : M. JOLY Julien donne pouvoir à M. POULAIN Philippe

Absents : Mme MASSON Odile – M. SMET Philippe

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Le quorum est atteint.

M. Flavien BATONNET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire informe le conseil que la démission de M. Arnaud BERNARD a été actée par la Préfecture de Haute-Marne.

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 :**

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Projet : création d'une visite atypique de Bourmont accessible à tous :**

Le maire indique que le conseil doit à nouveau valider le plan de financement du projet de création de points d'information touristique sous forme de QR Codes comprenant un contenu vidéo réalisé par un drone avec ajout d'une voix off sur fond musical.

Le maire expose le plan de financement de cette opération :

DEPENSES	
	MONTANT HT
Création de 16 points d'information touristique	9 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 600,00 €</b>

RECETTES		
FINANCEURS	SUBVENTION	% / COUT TOTAL
Europe (LEADER)	6 144 €	64%
Maître d'ouvrage	3 456 €	36%
<b>TOTAL</b>	<b>9 600 €</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de création d'une visite atypique de Bourmont accessible à tous ;
- Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- Autorise le Maire à solliciter les aides financières de l'Europe ;
- Autorise le Maire à signer tout document administratif relatif à cette opération.

#### **3. Demande d'adhésion du SIE de Leffonds – Richebourg - Semoutiers au SDED 52 et modifications statutaires :**

Vu la délibération du Syndicat des Eaux (SIE) de Leffonds – Richebourg - Semoutiers du 26 juin 2023 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vu la délibération du SDED 52 du 21 septembre 2023 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC » au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour et que, par ailleurs, d'autres ajustements sont apportés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable :

- ✓ à la demande d'adhésion du SIE de Leffonds – Richebourg - Semoutiers au SDED52 ;
- ✓ aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

#### **4. Demande de subvention associations :**

- L'association Le Renouveau Nijonnais informe la commune que le bal prévu le 30/09/2023 est reporté en 2024. Le maire informe que la subvention votée pour cette manifestation n'a pas été versée.

- La compagnie Préface engage un processus de création artistique autour de sa future création 2024-2025 : « La Forêt Danse ». Cette création s'étalera sur 8 semaines en Haute-Marne et la compagnie sollicite la commune pour l'accueil d'une résidence d'artistes sur 5 jours à l'automne 2024. Durant la semaine, la compagnie souhaite proposer des séances de répétitions ouvertes au public.

Il est proposé que la commune prenne à sa charge une partie des frais de création artistique, de la rémunération des artistes : 2 527 € (sous forme de subvention) et également l'accueil des artistes avec une prise en charge de l'hébergement, des repas et la mise à disposition de la salle Louise Michel, soit 1 756 €.

La sortie du spectacle « La Forêt Danse » est prévue pour le printemps 2025. La compagnie sollicite la commune pour un pré-achat d'une représentation du spectacle. Coût : 2 000 €.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité,

- pour accorder à la compagnie Préface une subvention de 2 527 € pour la résidence d'artistes prévue en 2024.
- pour valider le pré-achat d'une représentation du spectacle qui aura lieu en 2025.

#### **5. Personnel communal :**

La commune souhaite poursuivre son action vis-à-vis des agents pour Noël en leur offrant des chèques UP CADHOC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de remettre à chaque agent des chèques UP CADHOC à l'occasion de Noël avec pour base : un agent à temps plein présente toute l'année percevra la somme de 120 euros. Pour les agents travaillant à temps non complet ou à temps partiel et pour les agents n'ayant pas travaillé les 12 mois de l'année, le montant de base sera proratisé.

- Décide l'achat de 92 chèques UP CADHOC, d'une valeur unitaire de 10 euros, destinés au personnel communal pour Noël.

#### **6. Travaux en cours et à venir :**

##### 6.1 Immeuble 3 rue Notre-Dame à Bourmont :

Dans le cadre du projet de reconstruction après démolition de l'immeuble 3 rue Notre-Dame à Bourmont,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le maire à lancer une consultation pour un marché de travaux ;
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette consultation.

##### 6.2 Travaux église Notre-Dame :

Suite à la visite de maintenance réalisée par la société BODET, divers travaux sont à envisager :

- remplacement du battant des cloches 1 et 2, coût : 7 901 € HT
- mise en conformité protection foudre, incendie et aménagements divers, coût : 3 264,050 € HT

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander des subventions.

M. Poulain demande si la mise en place d'un système déporté pour la sonnerie des cloches est envisageable à l'église Saint-Joseph.

##### 6.3 Aménagement de la rue du Faubourg de France et des 4 rues du centre historique de Bourmont :

Le Covid ayant retardé le lancement de ces 2 projets, le maire informe le conseil qu'il va relancer ces 2 dossiers auprès du cabinet EURO INFRA Ingénierie de Chaumont.

##### 6.4 Épandeur à sel :

Devis de l'entreprise Agri-pièces 88 de Neufchâteau pour un épandeur à sel MAJAR 310L, coût : 2 129,82 € HT.

#### 6.5 Murs de soutènement :

Devis de l'entreprise Castenetto de Clefmont (52) pour la remise en état de murs de soutènement à Bourmont rue des anciens fossés (coût : 15 186 € HT) et sentier de la rue du Colonel de Baudel (coût : 17 904 € HT).

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour demander des subventions.

M. Rosier demande où en est le dossier de la maison DEWEZ. Le maire précise que tout a été transmis aux services de la Préfecture. Nous sommes en attente de leur retour.

#### **7. Définition des zones d'accélération des EnR (Energies Renouvelables) :**

Chaque commune doit définir des zones d'accélération pour chaque type d'EnR (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie) en fonction des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée.

Le calendrier préconisé :

- Jusque début octobre : définir les zones d'accélération des EnR qui seront soumises à la communauté de communes Meuse Rognon et à la DDT

- en octobre : organiser une concertation du public sous format libre (réunion publique, mise à disposition de dossier en mairie...)

- en novembre : délibération des conseils municipaux

- début décembre : débat en EPCI

M Poulain indique que les communes déléguées souhaitent proposer les bâtiments publics.

Le maire invite le conseil municipal à réfléchir sur ce sujet et à faire des retours auprès de M. Poulain.

Une concertation du public aura lieu fin novembre et le conseil municipal émettra des propositions par délibération.

M. Poulain précise également que la commune a été contactée par la société Harmony Energy pour évaluer les possibilités de projet agrivoltaïque (combinant production agricole et production photovoltaïque) sur les communes déléguées de Goncourt et Gonaincourt. Un rendez-vous est prévu le 24 octobre à 10h en mairie de Bourmont.

#### **8. Election des membres des syndicats : 1 place vacante au SMIVOM de Bourmont et au SIVU de la Vallée de la Meuse :**

Suite au siège vacant de M. Arnaud Bernard en tant que délégué titulaire, il est nécessaire d'élire une nouvelle personne.

Le maire propose au suppléant le siège.

Pour le SMIVOM de Bourmont : M. Sébastien GUILLERMO suppléant accepte la place de délégué titulaire vacante.

M. Albert RUIZ propose d'être délégué suppléant de M. Guillermo.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour le SIVU de la Vallée de la Meuse : M. Patrick GURY suppléant accepte la place de délégué titulaire vacante.

M. David BADOINOT propose d'être suppléant de M. Gury.

Accord du conseil à l'unanimité.

#### **9. Représentation à la Communauté de Communes Meuse Rognon suite à poste vacant d'un délégué :**

S'agissant du siège vacant d'Arnaud Bernard et après renseignements pris auprès de la préfecture, il s'avère que le conseiller qui remplacera M. Bernard est le 1<sup>er</sup> membre du conseil municipal, n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire, qui le suit dans l'ordre du tableau. Il s'agit donc de M. Ruiz. Le maire demande à M. Ruiz s'il accepte le siège de délégué communautaire. Refus émis par M. Ruiz. Le maire propose donc le siège au conseiller qui suit M. Ruiz dans l'ordre du tableau : M. Florentin. Ce dernier accepte le siège.

Le conseil municipal acte l'installation de M. Jean-Luc Florentin en tant que délégué communautaire.

#### **10. Décision modificative n°1 budget principal 06499 :**

Suite à une anomalie comptable constatée par le trésorier sur l'exercice 2020 concernant l'encaissement d'une subvention de 3 105 euros au compte 1332 au lieu du compte 1321 en comptabilité M14, il convient d'effectuer une régularisation sur l'exercice 2023 (comptabilité M57) : émission d'un mandat au compte 1335 et d'un titre au compte 1321 pour la somme de 3 105 euros.

Cette régularisation nécessite des transferts de crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide les transferts de crédits suivants :

- Compte 1335 : + 3 105 €
- Compte 2131 : - 3 105 €.

### **11. Taxe assainissement Bourmont :**

Les travaux sont maintenant terminés et nous avons un peu plus d'une année d'exercice de fonctionnement. Le maire propose au conseil d'ajuster au plus juste la taxe d'assainissement de Bourmont en fonction des dépenses et recettes réelles de l'année. Le maire présente au conseil ses calculs et propose de fixer la taxe d'assainissement pour les habitants de la commune déléguée de Bourmont à 2,15 € le m<sup>3</sup> à compter de la prochaine facturation effectuée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **12. Mise en location parcelle 225 ZH n°168 pour partie à la commune déléguée de Goncourt :**

Demande de Mme Yung et de Mme Hubrecht, locataires d'un logement Hamaris à Goncourt pour louer un morceau de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> situé à l'arrière de leur location à usage de jardin et d'agrément, et appartenant à la commune. Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour louer ce morceau de terrain au prix de 17,61 € /an. Le maire est autorisé à signer la convention de location s'y rapportant.

### **13. Tarif concessions cimetière, columbarium et jardin du souvenir :**

Suite au passage en commune nouvelle en 2019 avec la commune de Goncourt, le conseil doit se prononcer sur l'harmonisation des tarifs des concessions cimetière, columbarium et jardin du souvenir :

Les tarifs actuels sont :

Communes déléguées de Bourmont – Gonaincourt et Nijon :

- concession cimetière perpétuelle : 2m x 1m = 350 € et 2m x 2m = 700 €

- concession columbarium perpétuelle : 700 €

- jardin du souvenir : gratuité

Commune déléguée de Goncourt :

- concession cimetière : pour 30 ans : 100 €, pour 50 ans : 160 €

- concession columbarium : pour 15 ans : 750 €

Après débat, le maire propose de passer au vote :

Concernant la durée des concessions, à la question : souhaitez-vous opter pour des concessions perpétuelles pour le cimetière et le columbarium ? Vote : pour : 9, contre : 6, abstention : 1. La perpétuité est retenue.

Concernant le tarif des concessions, il est proposé au vote les tarifs suivants :

Concession cimetière : 2m x 1m : 350 € et 2m x 2m : 700 €

Concession columbarium : 750 €

Jardin du souvenir : gratuité

Vote : pour : 16, contre : 0, abstention : 0.

### **14. Questions diverses :**

- Le maire informe le conseil qu'il avait écrit au président de la communauté de communes pour solliciter le transfert de la compétence « acquisition, rénovation, construction et entretien des structures permettant l'accueil des professionnels de santé paramédicaux uniquement » afin d'installer les kinésithérapeutes sur Bourmont. Le président a signifié que l'intercommunalité était en mesure de répondre aux besoins des kinés, sous réserve d'aménagements. Aussi, la communauté de commune ne peut répondre favorablement à notre demande de délégation de compétence.

- le maire informe le conseil de la révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de Haute-Marne. Les communes ont 3 mois pour émettre d'éventuelles remarques, soit jusqu'au 29 décembre 2023. Les documents sont consultables en mairie.

- le maire informe le conseil que la communauté de communes propose l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie à tarif préférentiel. Des tracts seront déposés dans les boîtes aux lettres avec le bulletin intercommunal.

- M. Binsfeld informe le conseil que les bio déchets ne seront plus dans les ordures ménagères à l'horizon 2024, le SDED 52 incite les communes à implanter des sites de compostage.

- M. Binsfeld précise qu'une intervention a été effectuée sur la tyrolienne présente sur l'aire de jeux à Goncourt : le câble a été enlevé pour la période hivernale.

- M. Ruiz informe le conseil du changement de la porte de l'église à Goncourt. Le géomètre est passé pour le bornage de la parcelle vendue à ATC France à Goncourt. M. François Barret du syndicat hydraulique de la vallée de la Meuse a informé la commune de Goncourt que des arbres sont tombés dans la Meuse en amont de Goncourt, il va contacter les riverains concernés.

M. Ruiz informe le conseil que la communauté de communes a validé la révision du PLUI pour les zones UE (zone urbaine d'équipements publics et d'intérêt collectif).

- M. Rosier demande s'il y a un projet de plantation de haie route de Chalvraines sur la commune de Goncourt. M. Ruiz répond qu'il a eu vent d'un projet par un particulier, ce serait sur des parcelles appartenant à l'Association Foncière de Goncourt. Le maire précise que la commune serait favorable dans le cadre d'un projet global et accepte de s'engager sur des parcelles communales.

M. Rosier soulève le problème de prise d'affouages par certains habitants pour revente à un professionnel. La commission doit réfléchir sur la vente au stère ou non.

La séance est levée à 21h24.